



L'INFORMATEUR SYNDICAL

Le 4 juin 2024



Quand la confidentialité et le respect deviennent optionnels...

Encore une fois, la compagnie et ses gestionnaires qui - soit dit en passant - ne sont pas des spécialistes de la santé, nous ont démontré leur immense manque de discernement.

Deux de nos collègues ont eu l'humiliant privilège de se faire mettre à l'honneur bien malgré eux ! Comme plusieurs d'entre vous le savent déjà, ces deux personnes ont « callé malade » le vendredi 24 mai 2024 et l'entreprise, plutôt l'un de ses représentants, a écrit à côté de leur nom respectif les raisons clairement confidentielles de leur absence. Il s'agit là d'une atteinte à la dignité, à la vie privée, à l'intégrité et à la réputation de nos travailleuses et travailleurs !

Quel manque de professionnalisme, c'est inacceptable de la part d'un employeur ! La shop au complet n'a pas à savoir ce genre d'information. Nos raisons sont personnelles et confidentielles. Quand on est malade, nous n'avons pas besoin de nous justifier. Dire qu'on est malade, c'est nettement suffisant ! Selon l'article 7.05 de notre convention collective « Le salarié doit produire un certificat médical de son médecin traitant, normalement après la troisième (3^e) journée d'absence ».

Le syndicat a tenté à deux reprises durant la semaine de leur faire admettre leur tort... mais aucun signe de repentance de la part de la compagnie.

Nous demandons à ce que des excuses soient faites et qu'un dédommagement soit offert à ces personnes suite à cet abus de gérance et nous veillerons à ce que cela ne se reproduise plus jamais.

Imaginez ce qu'ils disent et qu'on n'entend pas...

Syndicalement
Le comité exécutif du SNPCV



SYNDICAT NATIONAL DES PRODUITS CHIMIQUES DE VALLEYFIELD
350, boul. Mgr Langlois; Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 0A6



Tél.: 450 377-7823 • Télécopie : 450 377-7851 • Site web : www.snpcv.com - Courriel : snpcv@gd-ots.com